

261. — 8 AOUT 1865. — LOI contenant le budget de la dette publique pour l'exercice 1866 (1). (Monit. du 15 août 1865.)

quatre mille six cent soixante-neuf francs dix-huit centimes (fr. 41,284,669-18 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Article unique. Le budget de la dette publique est fixé pour l'exercice 1866, à la somme de quarante et un millions deux cent quatre-vingt-

Contre-signé par le ministre des finances (M. FRÈRE-ORBAN).

*Budget de la dette publique pour l'exercice 1866.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<b>SERVICE DE LA DETTE.</b>			
Art. 1. Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. . . . .	300,000	"	"
Art. 2. Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	846,560	"	"
Art. 3. Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité. . . .	5,502,640	78	"
Art. 4. Intérêts de l'emprunt de 30,850,800 francs, à 3 p. c., autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 3 pour cent, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1866) : . . . . 1,754,244			
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. c. du capital (mêmes semestres). . . . . 584,748	2,338,992	"	"
Art. 5. Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de fr., à 4 p. c., autorisé par la loi du 18 juin 1856. . . . 1,200,000			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. c. du capital. . . . . 300,000	1,500,000	"	"

(1) *Session de 1864-1865.*

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.**

*Documents parlementaires.* Note préliminaire, texte du projet de loi et texte du projet de budget, p. 777-778. — Rapport. Séance du 9 mai 1865, p. 640.

*Annales parlementaires.* Discussion et adoption. Séance du 12 mai 1865, p. 933-935.

**SÉNAT.**

*Documents parlementaires.* Rapport. Séance du 7 juin 1865, p. LIX.

*Annales parlementaires.* Discussion générale. Séance du 13 juin 1865, p. 437. — Discussion des articles et adoption. Séance du 14 juin 1865, p. 443-443.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 6. Intérêts, à 4 1/2 p. c., sur un capital de 95,442,852 fr. (1 <sup>re</sup> série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semest. au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1866). 4,294,927 44			
Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. c. du capital (mêmes semestres). 954,428 32			
Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. c. (2 <sup>e</sup> série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1866). . . 3,809,520 »			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1/2 p. c. du capital (mêmes semest.) 425,280 »			
Intérêts à 4 1/2 p. c., sur un capital de 157,615,500 fr. (3 <sup>e</sup> série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> déc. 1852 et du 14 juin 1853 (sem. au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1866). 7,092,688 50	20,832,020 76		
Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1/2 p. c. du capital (mêmes sem.). 788,076 50			
Intérêts, à 4 1/2 p. c., sur un capital de 24,582,000 fr., résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de fr., montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 fr. (4 <sup>e</sup> série) (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1866) . . . 3,122,190 »			
Dotation d'amortissement, à 1/2 p. c. du capital (mêmes semest.) . . . . . 346,910 »			
Art. 7. Frais relatifs à la dette à 2 1/2 p. c. 1,000			
— — à 3 p. c. . . . . 27,000	75,000 »		
— — à 4 p. c. . . . . 1,500			
— aux dettes à 4 1/2 p. c. 45,500			
Art. 8. Rentes viagères. . . . .		681 21	
Art. 9. Minimum d'intérêt garanti par l'Etat, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois). . . . .	1,445,000 »		
Art. 10. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions. . . . .	7,500 »		
Art. 11. Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858). . . . .	672,350 »		
Art. 12. Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de 10,517 fr. 34 c. . . . .		515 87	
Art. 13. Redevance annuelle à payer au gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. . . . .	105,820 10		
Art. 14. Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	21,164 02		
			33,648,224 74

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>RÉMUNÉRATIONS.</b>			
	CHARGES		
	ordinales.	extraordin.	
Art. 15.			
Pensions ecclésiastiques ci-de- vant tiercées. . . . .	"	4,000	
Pensions civiles et autres, ac- cordées avant 1850. . . . .	"	28,000	
Pensions civiles. . . . .	"	63,000	
Pensions militaires. . . . .	3,475,000	"	
Pensions de l'ordre de Léopold. Marine. — Pensions militaires. . . . .	34,000	"	
Pensions de militaires décorés sous le gouvernement des Pays- Bas. . . . .	23,000	"	
Secours sur le fonds dit de Waterloo. . . . .	"	4,000	
		5,000	
<i>Pensions civiles des divers départements.</i>			
Affaires { Marine. . . . .	25,000	"	
étrangères. { Affaires étrangères. . . . .	72,000	"	
Justice. . . . .	185,000	"	
Intérieur. . . . .	240,000	"	
Travaux publics. . . . .	260,000	"	
Guerre. . . . .	50,000	"	
Finances. . . . .	1,665,000	"	
Cour des comptes. . . . .	15,000	"	
Pensions ecclésiastiques. . . . .	175,000	"	
Arriérés de pensions de toute nature. . . . .	6,000	"	
	6,225,000	106,000	
			6,835,444 44
Art. 16.			
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances.)	"	500,000	"
Art. 17.			
Traitements d'attente ( <i>wacht- geld</i> ). . . . .	"	2,328 04	
Traitements ou pensions sup- plémentaires ( <i>toelagen</i> ). . . . .	"	1,798 94	
Secours annuels ( <i>jaarlijksche onderstanden</i> ). . . . .	"	317 46	4,444 44
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>FONDS DE DÉPÔT.</b>			
Art. 18.			
Intérêts, à 4 p. c., des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les com- ptables de l'Etat, les receveurs communaux et les re- ceveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
de douane, d'accises, etc. . . . . 360,000	563,000 »	»	801,000 »
Intérêts arriérés du même chef, se rap- portant à des exercices clos. . . . . 3,000			
Art. 19. Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consigna- tions par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	238,000 »	»	
Total du budget de la dette publique. . . fr.	40,673,027 66	611,641, 32	41,284,669 18

262. — 8 AOUT 1865. — LOI contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1866 (1). (Monit, du 15 août 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-valeurs et des remboursements, pour l'exercice 1866, est

fixé à la somme de sept cent trente-sept mille deux cents francs, (fr. 737,200), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre - signé par le ministre des finances (M. FRÈRE-ORBAN).

*Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1866.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<b>NON-VALEURS.</b>			
Art. 1 <sup>er</sup> . Non-valeurs sur la contribution foncière.	120,000 »	»	
Art. 2. — — — — — personnelle.	210,000 »	»	
Art. 3. — — — — — sur le droit de patente. . . .	59,000 »	»	
Art. 4. — — — — — sur les redevances des mines.	5,000 »	»	
Art. 5. — — — — — sur le droit de débit des bois- sons alcooliques . . . . .	25,000 »	»	
Art. 6. — — — — — sur le droit de débit des ta- bacs. . . . .	5,000 »	»	
Art. 7. Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. . . . .	5,000 »	»	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			425,000 »

(1) *Session de 1864-1865.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* Note préliminaire, texte du projet de loi et texte du projet de budget, p. 690-691. — Rapport. Séance du 17 mai 1865, p. 775.

*Annales parlementaires.* Discussion et adoption. Séance du 8 juin 1865, p. 1121.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* Rapport. Séance du 9 juin 1865, p. LXI.

*Annales parlementaires.* Discussion générale. Séance du 15 juin 1865, p. 441. — Discussion des articles et adoption. Séance du 15 juin, p. 457.